

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAPITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8
Poste :
Un an . . . 35 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Août 1877.

UNION NATIONALE.

Nous ne voudrions point enlever au Maréchal le mérite de ses résolutions. Nous croyons cependant qu'il faudrait une bien courte vue pour ne pas comprendre que l'acte du 16 Mai résulte nécessairement de la situation où se trouvait la France. Sous une forme ou sous une autre, un symptôme de ce genre devait se produire, à moins qu'il n'y eût plus en France le ressort indispensable à la vie nationale.

C'est une loi historique : les nations ne demeurent jamais stationnaires, elles se fortifient ou se désagrègent. Le ministère de M. Jules Simon aidait sur certains points et tolérail sur tous les autres une véritable décomposition nationale. Tous les liens du gouvernement disparaissaient les uns après les autres. L'autorité devenait partout absente. La dignité du pays était livrée aux susceptibilités de l'étranger, avec un abandon honteux, qui n'aurait été qu'une lâcheté s'il ne s'expliquait mieux encore par la haine des sectaires. C'était un effondrement incessant, progressif, de la fortune de la France et de la France elle-même.

En de telles conditions, si un peuple n'est pas assez affaibli pour consentir à sa propre décadence, il se produit nécessairement, par une résistance instinctive, quelque effort courageux qui le ramène à la vie.

Nos adversaires diront que nous exagérons le mal. Tranquilles, jouissant des positions lucratives ou prépondérantes qu'ils avaient réussi à conquérir, les hommes nouvellement arrivés au pouvoir ont fort bien pu voir sans inquiétude, ou même ne pas voir du tout, la désorganisation qui se faisait autour d'eux.

Le Maréchal lui-même, s'il n'avait été plus soucieux de l'intérêt public que de ses

convenances particulières, aurait fort bien pu fermer les yeux et laisser venir la catastrophe. Rien n'est plus facile, plus commode, plus agréable même que de laisser, comme on dit, « couler l'eau par le plus bas. »

Mais le Maréchal a eu le sentiment de son devoir, comme la France l'instinct des nécessités de sa propre conservation. Voilà ce qui a produit l'acte du 16 Mai. Le pays secoue cette somnolence perfide pendant laquelle les manœuvres radicales le désagrégeaient, le décomposaient, le dissolvaient. Il faut revivre, retrouver l'énergie et le sentiment de soi-même. Il faut que la France sente sa propre force.

Quelques esprits découragés refusent de croire à cette résurrection nationale. Ils pleurent ou s'irritent, et ne savent pas comprendre que les divisions des partis ne sont pas éternelles. Il y a des hommes sans doute dont la haine ne cessera qu'avec la vie. Mais combien d'autres plus généreux, qui, avec le temps et à force d'aimer leur pays, sauront triompher de leurs propres préjugés, et sacrifieront leurs préférences à l'intérêt évident de la patrie française !

L'important est d'arriver sans aigrir les cœurs au moment où l'évidence de l'intérêt national apparaîtra à tout le monde. Ce moment viendra. Il viendra d'autant plus promptement que nous aurons plus vite appris à triompher de nos rancunes personnelles et à estimer les qualités de ceux mêmes qui furent nos adversaires.

Le moment viendra, et il faut préparer la France pour ce moment-là. Voilà pourquoi toutes les forces conservatrices de la France doivent s'unir dès aujourd'hui sous la conduite loyale du Maréchal. Ce sont les éléments légitimes d'un gouvernement fort, ce sont les bases solides d'un régime national que nous préparons.

Plus tard, quand le temps aura jeté le voile sur les petites dissensions personnelles, et que le coup d'œil de l'historien négligera forcément toutes les difficultés mesquines et les divergences qui ne ressortent pas des principes mêmes des divers partis, on

comprendra alors ce qu'il y a de considérable dans l'appel que fait en ce moment le Maréchal.

Le 16 Mai sera une date d'apaisement. Cette concorde des hommes d'ordre apparaîtra comme le premier pas fait par la France vers cette reconstitution nationale qui doit lui rendre un jour toute sa prospérité et toute sa grandeur. (La Défense.)

LETTRE DE PARIS.

Est-il seulement libéral ?
M. Gambetta, piètre politique, caricature d'un financier ou d'un administrateur, rebours d'un patriote, représente-t-il au moins, dans sa lutte contre le Maréchal, la liberté ? Un certain public le croit peut-être.

Je l'entendis prétendre, un soir de l'autre semaine, au café Riche, à deux commis voyageurs très-profonds, avec assaisonnement de quelle politique, grand Dieu !

Voyons donc en quoi a consisté le libéralisme de M. Gambetta.

Il a consisté :
1° A livrer, le 4 septembre 1870, la représentation nationale à l'émeute et à tenter de la déshonorer devant l'histoire par un faux télégramme aux municipalités de la province ;

2° A mettre en œuvre, quant à la convocation d'une nouvelle Assemblée, la haute doctrine de M. Jules Ferry, un autre libéral des 363, qui, dans la soirée de ce beau jour du 4 septembre, interpellé par un républicain de l'espèce crétule sur la date des élections, répondit avec un pied-de-nez devenu historique : « Nous ? pas si bêtes ! »

3° A maintenir inflexiblement ses principes jusqu'à l'heure où il fallut arracher le pouvoir et la France à ses mains impuissantes et furieuses ;

4° A briser, outre les conseils municipaux, les conseils généraux ;

5° A supprimer d'un seul ukase dix journaux conservateurs et à faire incarcarer les rédacteurs ;

6° A dresser, les candidatures officielles étant insuffisantes à ses yeux — pardon : à son œil, — des catégories d'inéligibles, voulant et entendant interdire au suffrage universel, lui, Léon Gambetta, de Cahors, de voter pour tels et tels incapables qu'il désignait.

Et la France dut se courber sous cette dernière honte de voir M. de Bismark, ministre absolu du plus autoritaire des souverains, rappeler à la pudeur le libéralisme du républicain français.

Mais au surplus pourquoi juger M. Gambetta libéral ? Il s'est jugé et condamné lui-même dans les dépêches de ce temps béni auquel il veut aujourd'hui nous ramener.

Écoutez-les, je ne les invente pas pour le loisir de la cause du Maréchal :

« 5 septembre 1870.

» Citoyen préfet de police, je vous prie de veiller à ce qu'il n'y ait ni réunion ni tentative de réunion des anciens sénateurs et députés. Salut.

» L. GAMBETTA. »

« 7 septembre 1870.

» Révoquez les maires récalcitrants. Suspendez les conseils eux-mêmes. »

« 7 septembre 1870.

» Nommez les sous-préfets que vous jugerez bons. »

« 9 septembre 1870.

» Dissolvez cette commission, ne vous laissez pas envahir. »

« 12 septembre 1870.

» Vous avez plein pouvoir pour révoquer et remplacer. »

« 14 septembre 1870.

» Certainement ! remplacez autant de maires que vous le jugerez convenable. Vous avez pleins pouvoirs.

« 17 septembre 1870.

» N'avez-vous donc pas reçu ma circulaire d'hier, qui vous donnait pleins pouvoirs pour remplacer les maires, et qui vous invitait à en user ?

» Révoquez immédiatement tous les maires hostiles à la République. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une humble tâche.

(Suite.)

Le souper venait d'être servi sur une nappe de la plus engageante blancheur. M. Blarville fut mis à la place d'honneur, à côté de M^{lle} Thérèse.

Les mets étaient des plus simples ; mais ils lui eussent paru exquis même quand la course et la fatigue n'eussent pas aiguë son appétit.

Est-il, en effet, rien de meilleur qu'une omelette toute bouillante, où l'on a mêlé aux œufs pondus de la journée de fines herbes que l'on vient de cueillir ? qu'une friture aux pommes de terre cuites à point, dorées, croquantes sans être dures ? qu'une salade de laitue blanche et tendre, assaisonnée d'une huile de noix toute fraîche ?

M^{lle} Méval, en l'honneur de l'hôte, avait décroché de sa cheminée les meilleurs saucissons de provision. Le pain était noir, mais très-bien fait.

On avait mis devant le voyageur la bouteille de vin que l'on avait entamée pour lui à son arrivée ;

mais il voulut boire du cidre comme le reste de la famille : héroïsme facile, le cidre était excellent.

Le bon feu, le bon souper, les bonnes gens, le repos, si doux après la fatigue et l'inquiétude, tout cela enchantait notre professeur.

Bientôt il se montra aussi gai, aussi aimable, aussi spirituel que s'il eût été dans le plus renommé des salons parisiens.

La conversation ne tarissait pas, et prenait par moments un tour sérieux.

Bien des sujets apparurent tour à tour : la culture des champs et la culture de l'esprit, l'éducation du bétail et celle des enfants, l'instinct des abeilles et les immortelles destinées de l'âme humaine.

Le père Méval avait un sens droit, une bonhomie naïve ; Jacques, la vive imagination et l'enthousiasme de la jeunesse, avec un ton de modeste déférence auquel on n'est plus accoutumé.

Chez M^{lle} Méval, la simplicité, la nature du langage et des manières, se joignaient à une élévation de pensées et de sentiment qui annonçait un développement de facultés surprenant au dernier point chez une villageoise.

Rose, la bien nommée, la jolie brune aux yeux bleus, ne disait rien ; mais son fin sourire, son regard intelligent, montraient assez qu'elle écoutait.

Elle disparut avant la fin du repas, emmenant

les plus jeunes des enfants.

Quant à M^{lle} Thérèse, cette paysanne qui parlait un très-bon français avec l'accent d'une Parisienne bien élevée, elle dirigeait adroitement la conversation, sachant fournir à chacun l'occasion de parler de ce qu'il savait le mieux.

Rose rentra, tenant deux corbeilles pleines de fruits, disposés avec tant de goût qu'on se faisait presque un scrupule de les déranger.

Mais l'odeur et la mine des fruits l'emportant sur l'amour de l'art, chacun à l'envi se mit à l'œuvre, et la démolition fut rapide. A la fin, M^{lle} Thérèse se leva.

— Monsieur le professeur, dit-elle, voudra-t-il me faire l'honneur de déjeuner avec moi demain matin ? L'un des enfants, Luc ou Julienne, le conduira.

L'invitation fut acceptée avec empressement. M^{lle} Thérèse partit, refusant toute escorte.

Le professeur monta dans sa chambre ; il se mit un moment à la fenêtre.

La pluie avait cessé ; la lune tantôt se cachait sous les nuages, tantôt reparaisait dans un espace libre. A ses clartés fantastiques, M. Blarville distinguait un jardin d'où montaient jusqu'à lui les parfums du rosé et du jasmin ; plus loin, les arbres touffus du verger se détachaient en masses noires sur les collines opposées.

Au bruit lointain de la rivière se mêlait le doux

murmure d'une fontaine.

Le professeur fut arraché à sa contemplation par un incident très-vulgaire : il s'aperçut qu'il avait laissé son mouchoir à la cuisine et redescendit le chercher. A travers la porte entrouverte, il vit de la lumière ; il entendit la voix du père Méval.

Il poussa doucement la porte. Toute la famille était là, agenouillée, tandis que le père de famille récitait les prières du soir.

Sans être hostile aux pensées religieuses, notre savant était tombé peu à peu dans une sorte de sceptique indifférence.

Mais ces fronts bruns inclinés, ces fortes mains jointes, ces corps vigoureux prosternés, ces cœurs simples élevés en haut, tout cela remua au fond de son âme des sentiments assoupis plutôt qu'éteints.

Presque involontairement ses genoux fléchirent ; il humilia sa hautaine intelligence devant l'Intelligence souveraine ; il rendit, lui aussi, un hommage d'adoration et d'amour à la réconciliation de Dieu et de l'homme en la personne de Jésus-Christ.

Il entendit avec émotion le père Méval ajouter à sa prière cette requête :

« Bénissez aussi, mon Dieu, l'étranger qui dort en ce moment sous notre toit. »

Nul ne l'avait vu entrer, et il sortit sans bruit, au moment où les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, se souhaitaient une bonne nuit

Et cent autres de la même force pour stimuler, jusqu'à l'affolement, des fonctionnaires qui n'en avaient, certes, pas besoin, puisqu'ils se dénonçaient les uns les autres comme ayant des scrupules en matière d'élections.

Et ce serait ces gens-là, Gambetta en tête ou en queue, comme on voudra, qui personifieraient aujourd'hui le libéralisme contre le Maréchal, l'honneur et la droiture mêmes!

Comédiens!!

Chronique générale.

ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL.

Une élection au conseil général, qui vient d'avoir lieu dans le département de la Manche, donne un symptôme exact de la situation des radicaux devant le pays.

M. le comte de Tocqueville, sénateur inamovible, membre de la gauche, étant mort, il y a eu lieu de procéder à son remplacement comme conseiller général du canton de Beaumont.

Les radicaux avaient mis en mouvement le ban et l'arrière-ban de leurs agents. Ils avaient choisi, pour l'opposer à M. le comte d'Aigneaux, candidat conservateur, un certain sieur Olivier, notaire de M. de Tocqueville, et qui, sans doute comme tel, espérait recueillir l'héritage de son ancien client. Les électeurs ont voulu prouver par leur vote qu'ils étaient fatigués d'avoir des représentants radicaux, que sans doute, en votant jadis pour le comte de Tocqueville, ils avaient plutôt songé à son nom si justement illustré et vénéré dans le pays, qu'à ses déplorables opinions politiques.

Toutes les calomnies du répertoire radical ont été mises en œuvre contre le candidat conservateur. On l'a accusé de vouloir la guerre, de vouloir le rétablissement de la dime et de la corvée. Ces imputations, les électeurs en ont fait justice : ils ont compris que ce n'étaient là que d'odieuses mensonges.

Laissons la parole aux chiffres, plus éloquents que toute parole :

Comte d'Aigneaux, maire de Beaumont, conservateur . . . 1,141 voix.
Olivier, radical . . . 765

Il y a gros à parier que les journaux radicaux ne feront pas grand bruit de cette élection-là.

LE VOYAGE DE M. THIERS.

Le *Journal des Débats* raconte, dans un style dithyrambe fort peu républicain, avec force détails qui frisent le ridicule, le voyage de M. Thiers à l'Isle-Adam.

M. Thiers est allé déjeuner à l'Isle-Adam, pour recommander la candidature de M. Senart aux électeurs de cette petite ville, habitée par M. Léon Say. M. Léon Say, paraît-il, ne suffisait pas à recommander M. Senart : il a fallu que M. Thiers se dérangeât.

M. Thiers a eu la sagesse de ne prononcer

aucun discours : il s'est contenté de dire que M. Senart était son ami intime et politique. Il a ajouté qu'ils étaient tous deux républicains, ce qui pour M. Senart n'est pas nouveau, mais plus extraordinaire en ce qui regarde M. Thiers.

La fête s'est terminée par des discours de M. Senart et de M. Léon Renault, harangues insignifiantes, qui ne méritent pas l'analyse, étant renouvelées des articles du *Rappel* et de la *République française*. Puis, que peuvent ces paroles, expression d'un dépit furieux pour M. Léon Renault, d'un préjugé datant de soixante ans pour M. Senart?

Ce ne sont pas les paroles des ambitieux qui sauvent le pays. Ce sont les actes des hommes droits et inébranlables dans leurs salutaires desseins.

M. Thiers, en se taisant, a prouvé à ses amis qu'il était encore plus sage et moins maladroit qu'eux tous.

A MONSIEUR SIMON!

M. Duportal, directeur du *Mot d'Ordre*, traite de la façon suivante l'ex-président du conseil des ministres qui a fait le plongeon du 16 Mai :

« Les vrais républicains dignes de ce nom, monsieur Simon, ont toujours pensé et pensent encore que les jésuites comme les rois, étant hors l'humanité, doivent être mis hors la loi.

« Je ne sais, païen incompetent, si « le Maréchal fera bien de leur obéir, comme chrétien, pour faire son salut, » mais quant à les « mater, comme Président, pour nous permettre de travailler au nôtre, » ce n'est pas à vous, marmiteux Simon, à donner pareil conseil.

« Entre nous, vous seriez penaud comme un renard qu'une poule aurait pris si — ne vous troublez pas — M. Mac-Mahon s'avisait de le suivre. »

Comme ils s'aiment! comme ils s'entendent! Et surtout comme ils se connaissent bien!

La cour d'appel d'Alger vient de rendre son arrêt définitif dans l'affaire du journal le *Réveil*, poursuivi pour outrages envers les évêques d'Algérie et fausses nouvelles :

Le gérant a été condamné à 4 mois d'emprisonnement, 1,000 fr. d'amende, 7,500 fr. de dommages-intérêts envers les évêques, parties civiles, l'imprimeur à 45 jours d'emprisonnement, 300 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts. L'arrêt devra être inséré dans cinq journaux d'Algérie et cinq de Paris, le tout solidairement. L'auteur de l'article n'avait pu être découvert.

La même cour d'appel vient de rendre son arrêt définitif dans l'affaire du journal la *Vieille algérienne*, poursuivi pour le délit de fausse nouvelle. L'auteur de l'article a été condamné à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende ; le gérant à 4,000 fr. d'amende.

La commission supérieure de l'Exposition universelle de 1878, présidée par M. le vicomte de Meaux, a adopté les trois premiers articles du règlement.

Le premier fixe à 1,500,000 fr. la somme appliquée aux récompenses.

Le deuxième fixe à 300 le nombre des récompenses qui seront accordées aux exposants français et à 380 celles applicables aux exposants étrangers. Il établit aussi que la répartition de ces dernières entre les diverses nations qui prendront part à l'Exposition, aura pour base à la fois la surface occupée par chacune d'elles, le nombre des exposants et l'importance des choses exposées.

L'article 3 détermine la constitution des jurys chargés de décerner les récompenses et arrête que les listes des jurés seront désignées pour les étrangers par leurs gouvernements respectifs, et que tous seront nommés par décret, après avis du ministre et du commissaire général.

Guerre d'Orient.

Les journaux de Vienne considèrent tous aujourd'hui la défaite des Russes à Plewna comme très-importante, mais ils n'en tirent aucune conséquence relativement à l'attitude à prendre par l'Autriche.

Zimniza, 6 août.

Dix batteries ont passé le Danube cette nuit, pour aller rejoindre l'armée russe qui opère du côté de Plewna.

Le général Krudener et le prince Schatkovski occupent toujours leurs positions.

Osman-Pacha n'a fait aucun mouvement en avant.

Dans la dernière affaire de Plewna, le corps d'armée d'Osman-Pacha, renforcé d'une partie de la garnison et de deux divisions envoyées de Sofia, comptait 45,000 hommes. Les Russes n'avaient en ligne que 25,000 hommes. Sur la fin de la journée les munitions ont manqué à l'infanterie russe.

Les pertes des Russes dans la dernière bataille ne dépassent pas 7,000 morts ou blessés.

Le grand-duc Nicolas, escorté d'un régiment de cavalerie, s'est porté au-delà de Selvi pour se rendre compte de la situation.

Belgrade, 6 août.

Le bombardement de la citadelle de Niksich continue. L'artillerie turque répond faiblement.

Saint-Petersbourg, 6 août.

Lukase ordonnant la mobilisation de la garde et l'appel de 480,000 hommes de la landwehr, a reçu un commencement d'exécution. Deux régiments d'infanterie de la garde sont partis hier en chemin de fer pour se rendre en Roumanie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le ministre de la guerre a décidé que l'appel des réservistes de la classe 1870 aurait lieu le 20 août, présent mois, dans tous les corps d'armée.

Les réservistes seront renvoyés dans leurs foyers le 10 septembre.

Cette année, par exception, les réservistes ne feront donc qu'un service de vingt jours au lieu de vingt-huit.

Avis aux réservistes :

Le nommé Louger vient d'être puni de deux jours de prison par le général commandant le 10^e corps d'armée pour être venu résider à Saumur sans en faire la déclaration prescrite par la loi.

Le ministre de la guerre a décidé que les livrets des réservistes ne seraient pas retirés avant la fin de la moisson ; les punitions infligées pour ce motif sont levées.

Les cadres d'officiers des divers régiments de l'armée territoriale sont, paraît-il, loin d'être complets.

Le ministre de la guerre s'occupe de combler ces vides dans la mesure du possible. C'est ainsi qu'il vient de décider que de nouveaux examens pour l'obtention du grade d'officier dans l'armée territoriale auraient lieu dans tous les départements d'ici à la fin du mois d'août courant.

L'administration des postes a été consultée sur la question de savoir si les flacons en verre contenant des échantillons peuvent être admis dans les relations internationales.

L'administration estime qu'on peut admettre dans le service les flacons dont il s'agit, à la condition expresse qu'ils soient placés dans des étuis de bois, de ferblanc, ou d'un autre métal (à l'exclusion du cuir ou du carton), offrant par leur épaisseur et leur résistance des garanties suffisantes pour prévenir une détérioration des correspondances ou des blessures pour les agents.

TRAIN DE PLAISIR POUR LES SABLES.

A l'occasion d'une fête aux Sables, la Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur de prévenir le public que, samedi prochain, 11 août, des trains de plaisir de 2^e et 3^e classe auront lieu au départ de Tours, Poitiers et Saumur et stations intermédiaires pour les Sables-d'Olonne et retour.

Prix des places (aller et retour) de Saumur jusqu'à Trois-Moutiers inclus aux Sables-d'Olonne : 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe, 40 fr.

Départ de Saumur : samedi, à 7 h. 40 du soir. Arrivée aux Sables : dimanche, à 5 h. du matin. Départ des Sables : dimanche,

et se disaient adieu.

Son sommeil, d'abord agité et interrompu, devint calme et profond.

Il était grand jour quand il s'éveilla.

Sur une chaise, une main inconnue avait déposé ses habits, brossés, lavés, repassés, ne portant presque nulle trace de leurs aventures de la veille ; son feutre même avait repris à peu près la figure d'un chapeau.

Il s'habilla promptement, sortit, et trouva dans le corridor Luc, le petit berger dessinateur.

— Bonjour, Monsieur, dit l'enfant ; avez-vous bien dormi ?

— Très-bien, mon garçon ; si bien que l'on est entré dans la chambre sans m'éveiller.

— Ah! dame, c'est que la mère m'avait bien recommandé de ne point faire de bruit en vous portant vos habits. Mes parents vous font leurs compliments, et vous prient de les excuser s'ils sont partis dès le matin sans vous attendre ; mais c'est que l'ouvrage presse.

— Et M^{lle} Rose, est-elle aussi allée aux champs ?

— Ma sœur ? Elle lave le linge à la fontaine. Moi, je vais vous conduire chez M^{lle} Thérèse.

— Demeure-t-elle loin d'ici ?

— Au château, à l'autre bout du village.

— Ah! c'est la propriétaire du château ?

— Elle ! s'écria l'enfant en riant. Ah bien ! oui !

Le château est aux héritiers de M^{me} de Sérlat.

— Qui est donc M^{lle} Thérèse ?

— Hé! c'est la fille de la mère Sézégain ; sa mère et elle gardent le château ; les propriétaires n'y viennent que bien rarement.

Tout en jasant, M. Blarville s'était mis en route avec son guide, non sans avoir admiré l'ordre parfait et l'air d'agreste richesse qui régnaient dans la cour de la ferme.

L'unique rue du village était bordée de maisons presque toutes en bon état.

Devant la plupart d'entre elles s'élevait une sorte de porche ou verandah, formé de quelques légers piliers de bois, de quelques lattes autour desquelles s'enlajaient des plantes grimpantes de toute espèce.

On voyait aussi, derrière les haies touffues ou les palissades peintes en vert, de jolis jardins où les fleurs étaient cultivées à côté des légumes.

Sur les fontaines, belles, abondantes, mais rustiques de forme et de matériaux, on avait placé des vases cymbalaires qui retombaient en vertes et légères draperies.

Partout une certaine élégance simple et de bon goût.

Les paysans que l'on rencontrait de temps à autre étaient vêtus d'habits propres et bien raccommodés, et saluaient le voyageur d'un air bienveillant.

Plus d'une jeune fille, plus d'un jeune garçon,

arrêtaient Luc, en lui disant : — Où vas-tu ? Sur sa réponse : Chez M^{lle} Thérèse, chacun le chargeait d'une commission : — Demande-lui s'il y aura veillée ce soir... — Quand elle pourra me recevoir pour m'enseigner le tricot double... — Prie-la de préparer du vieux linge pour le panaris de mon frère... — Dis-lui que la vieille mère Michu voudrait bien qu'elle allât lui faire visite...

— Qu'est-ce donc que ces veillées ? demanda M. Blarville à Luc.

— De deux soirées l'une, M^{lle} Thérèse reçoit les jeunes filles dans la salle basse du château ; elles travaillent, tandis que M^{lle} Thérèse lit à haute voix et raconte des histoires. Dans ce moment on lit le journal du lieutenant Bellot, et les filles grillent de savoir s'il a retrouvé le capitaine Kennedy.

— Les garçons n'ont pas de veillées ?

— Si fait. Les jours où M^{lle} Thérèse ne reçoit pas les femmes, elle enseigne le dessin aux garçons.

— Vraiment ! Vous êtes sans doute un de ses meilleurs élèves, Luc ? Vous me montrerez vos dessins.

— Oh! non, Monsieur, ils sont trop laids. Je ne dessine que pour moi. Ce sont les dessins de M^{lle} Thérèse qu'il faut voir ; comme c'est ferme et léger ! et ses arbres donc ! André Mouillet a de la main ; il dessine très-bien, mais pas encore aussi bien qu'elle.

— Faites-vous aussi des lectures pendant les leçons de dessin ?

— Non, cela nous détournerait. Et puis, M^{lle} Thérèse nous explique la perspective. D'ailleurs, nous avons la Bibliothèque...

— Quoi ! il y a une bibliothèque à Lézin ?

— Pourquoi donc pas, Monsieur, puisqu'on sait lire ? Oui, nous avons une bibliothèque, et une belle encore. Une fois, dans le temps des chasses, il nous est venu un libraire parisien ; il s'est plu ici, et il nous envoie des livres toutes les années, avec de la musique pour les chanteurs.

— Est-ce M^{lle} Thérèse qui a enseigné le chant aux jeunes gens ?

— Elle l'a enseigné à mon frère Jacques et à Etienne Machefer, et ils le montrent aux autres.

— Elle sait donc tout, M^{lle} Thérèse ?

— Tout au monde, Monsieur. Et puis, elle est si bonne !

— Elle a été sans doute élevée à Paris ?

— Du tout, Monsieur ; elle a toujours vécu à Lézin. Nous voici devant la grille du château ; j'entre avec vous pour m'acquitter de mes commissions, si seulement je me les rappelle. Voyez cette bonne vieille qui emplit des carafes à la fontaine, c'est la mère Sézégain. Elle nous a car elle vient au-devant de nous.

(La suite au prochain numéro.)

10 h. 40 du soir. Retour à Saumur : lundi, à 10 h. 30 du matin.

Théâtre de Saumur. — Très-prochainement, une représentation sera donnée par Brasseur, du Palais-Royal, accompagné d'artistes des principaux théâtres de Paris et de Bruxelles.

Les Rosiers. — Nous avons annoncé l'accident arrivé le 1^{er} août aux Rosiers et qui a causé la mort de M. Barthélemy Dupuy, menuisier. Une lettre adressée au *Patriote* contient à ce sujet les lignes suivantes :

« Nous ne saurions raconter la mort de cet homme sans parler de sa vie, qui fut exemplaire. Loyal, travailleur, et d'un courage à toute épreuve, il avait souvent exposé sa vie pour sauver son semblable.

« Il y a quelques années, il avait retiré de la Loire un jeune homme qui s'y noyait. Ce n'était pas, du reste, son coup d'esprit : il avait assisté et aidé à beaucoup de sauvetages, et la médaille brillait sur sa poitrine. Aussi chaque famille de la commune avait-elle son représentant pour conduire à sa dernière demeure ce malheureux, à tous égards digne d'un meilleur sort. »

Longué. — Jeudi matin, on a trouvé pendu dans sa grange le nommé Leroy, cultivateur à l'Osellerie, commune de Longué.

On se perd en conjectures sur les causes qui ont pu déterminer ce malheureux, à peine âgé de trente ans, marié et père de trois petits enfants, à se donner la mort.

La ville de Dinan, dit la *Gazette de Bretagne*, vient d'être témoin d'un double malheur, mais aussi d'admirables actes de dévouement.

Mardi dernier, un jeune garçon s'étant imprudemment aventuré dans la Rance, au lieu dit l'Essart, et courant les plus grands dangers, un frère de l'instruction chrétienne, âgé de 26 ans, se précipita dans la rivière pour le sauver. Il ne savait pas nager. Tous deux ont péri.

Un second frère voulut s'élancer au secours des deux victimes, et il allait peut-être avoir le même sort, quand un digne prêtre, M. l'abbé Le Chevalier, ancien curé-doyen de Saint-Aignan, qui lisait son bréviaire dans le voisinage, accourut, donna vivement les premiers conseils nécessaires au second frère pour conjurer le péril, puis, se précipitant lui-même à la rivière, nagea vers le lieu où l'enfant et le premier frère avaient disparu.

Après avoir interrogé les eaux pendant 15 à 20 minutes, le vaillant abbé Le Chevalier, n'y découvrant aucune des malheureuses victimes, leur donna l'absolution *in extremis*. On comprend l'émotion dont furent saisies les personnes présentes à cette scène de deuil.

Le vénérable abbé Le Chevalier avait eu le bonheur de sauver autrefois trois individus en péril de mort, et, en dépit de ses quatre-vingts ans, il s'est de nouveau bravement dévoué. Après un pareil acte d'humanité, il est bien digne, assurément, de figurer dans la galerie de nos plus sympathiques sauveteurs bretons, et la belle société fondée par l'honorable M. Nadault de Buffon sera heureuse d'inscrire à son Livre d'or le nom du généreux abbé Constant Le Chevalier, ancien curé-doyen de Saint-Aignan. C'est ainsi que les humbles frères de l'instruction chrétienne et les prêtres savent répondre à leurs détracteurs.

COURSES DE SAUMUR

26 ET 28 AOUT 1877.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 26 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

2^o PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,200 fr., donnés par l'Administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré.

La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil.

Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au

moment de la course, recevront 3 kil. de décharge.

— Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements le jeudi 2 août, avant midi. Déclaration de forfait le jeudi 10 août, avant midi.

3^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, — à réclamer) : 800 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux à réclamer pour 4,000 fr. — Entrées : 50 fr. — Poids : 4 ans, 69 kil.; 5 ans, 76 kil.; 6 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil.; pour 1,000 fr., 11 kil. Les gentlemen recevront 4 kil. de décharge. — Distance : 2,200 mètres et 6 haies environ. — Engagements le mardi 21 août, avant midi.

6^o HUNT AND MILITARY (steeple-chase) : 500 fr., pour chevaux d'armes et de chasse et pour tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 1,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1877. — Poids commun : 68 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrées : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ. — Engagements chez M. Emile Proust, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 23 août, avant midi.

Lundi 27 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 28 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 2,500 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrées : 50 fr., la moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ. — Engagements jusqu'au jeudi 16 août, avant midi.

3^o PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ. — Engagements le jeudi 2 août, avant midi. — Publication des poids le jeudi 9, à midi. — Déclaration des forfaits le jeudi 16, avant midi.

4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap) : 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ. — Engagements jusqu'au mardi 14 août, avant midi. — Publication des poids le vendredi 17, à midi. — Déclaration des forfaits le jeudi 23 août, avant midi.

Conditions générales. — Les Courses de Saumur seront régies par le code de la Société d'encouragement et le code de la Société des steeple-chase. — Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétaire de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris; pour les courses d'obstacles, au secrétaire de la Société des steeple-chase (excepté pour le Hunt military), 4, place de la Concorde, à Paris. — Les engagements devront être accompagnés du signallement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

Les Commissaires, Le BRECQ, PIÉTU, DE PIOLANT. Approuvé : Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Comte DE MEAUX.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Général commandant l'École de cavalerie, le Maire de la ville, *présidents honoraires*.

MM. Le Brecq, *président*; E. Proust, *secrétaire-trésorier*; G. Guinebert, C. Raguideau, Bréchinac, Mulot, Picherit-Château, Piette, architecte; commandant Piétu, *vice-président*; de Piolant, capitaine écuyer; Deschesnes, sous-écuyer; Courtin,

lieutenant d'artillerie; du Manoir, lieutenant; de Mareuil, sous-lieutenant.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 5 août 1877.

Versements de 77 déposants (9 nouveaux), 9,243 fr. » c.

Remboursements, 2,673 fr. » c.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

5 août 1877.

Jusqu'à la veille de la réponse des primes, les acheteurs ont pu se croire assurés d'une victoire aussi complète que les mois précédents. La nouvelle de la convocation d'un conseil des ministres d'Autriche-Hongrie, en vue de voter la mobilisation d'un certain nombre de divisions, est venue rompre leurs espérances; ils ne sont cependant pas encore trop à plaindre. Si les cours de compensation n'ont pas été supérieurs à 71 et à 108, comme on le supposait le 26 juillet, ils ont encore été fixés à des prix laissant les acheteurs en bénéfice de 15 c. sur le 3 0/0 et de 35 c. sur le 5 0/0.

La hausse, un instant interrompue par les résolutions inattendues de l'Autriche, a repris son cours, grâce à l'interprétation optimiste que les meneurs du marché se sont empressés de donner à la grave décision prise par ce gouvernement.

On a franchi sans grande difficulté le cours de 70.50 sur le 3 0/0 et celui de 106, coupon détaché, sur le 5 0/0. L'opposition du public à l'élévation du prix de nos rentes se manifeste chaque jour avec plus d'énergie. Ce n'est plus seulement sur le 3 0/0 que portent les offres d'inscription, les portefeuilles se sont mis à vendre également du 5 0/0 au lendemain du détachement du coupon.

Le placement des obligations trentenaires du Trésor n'avait pas réussi à 470, on a essayé d'y attirer le public en relevant les cours de 5 francs; on a complètement échoué. S'apercevant qu'on avait fait fausse route, on a baissé les cours de 1 franc, ce n'est pas une réduction suffisante; pourquoi le public paierait-il ces titres sans clientèle et sans marché au-dessus du cours de 462.50 auquel ils ont été dit-on cédés par le ministre des finances à la maison Rotschild, augmenté bien entendu de la valeur de la portion du coupon acquis depuis leur émission?

Les fonds étrangers suivent nos rentes dans leurs diverses fluctuations; il n'en saurait être autrement, la hausse ayant pour bases l'abondance de l'argent et les réactions qui se produisent de temps en temps étant occasionnées par des nouvelles politiques de nature à influencer dans le même sens, sinon dans la même proportion, le crédit de tous les États européens.

Le 5 0/0 italien, qui avait reculé un moment au-dessous de 69, s'est brusquement relevé aux environs de 69.50. On a coté en liquidation 25 cent. de déport et 2 cent. de report.

Les florins autrichiens en or, qui avaient été précipités de 62.50 à 60 fr. 50 par l'éventualité de la mobilisation d'un corps d'armée autrichien, ont regagné la plus grande partie du terrain perdu.

Les obligations égyptiennes privilégiées et ordinaires sont toujours lourdes. L'arrangement conclu entre le khédive et les représentants des créanciers de la Daïra a été accueilli assez froidement par le public. Le khédive impose à ses créanciers une réduction d'intérêt de 7 à 5 0/0, en leur faisant espérer, il est vrai, que le sacrifice sera de courte durée.

Le Crédit foncier émettra, dit-on, dans la deuxième quinzaine de ce mois, les obligations qui lui seront données en paiement de sa créance sur la Daïra, les actionnaires auront un droit de souscription privilégié.

Le marché des institutions de crédit est fort calme. Le Crédit foncier, sur lequel il y a eu quelques livraisons de titres, retrouve des acheteurs dès qu'il se rapproche du cours de 700. Les cours sont constamment plus élevés à terme qu'au comptant. Les nouvelles obligations foncières 3 0/0 se négocient aux environs du pair. Le tableau de répartition attribue une obligation aux souscripteurs d'unités, deux aux souscripteurs de 2 à 7 titres, trois à ceux de 8 à 13, et ainsi de suite, à raison d'une obligation pour six demandées.

La Banque de Paris se maintient à une grande fermeté. Il lui faudrait une défaillance générale du marché pour lui faire perdre le pair. Comme on s'y attendait, la souscription aux obligations du chemin de fer de Bône à Guelma a reçu du public l'accueil le plus favorable. Les actions de la Banque de France restent à peu près stationnaires. Le dernier bilan n'accuse aucune tendance à la reprise

des affaires commerciales. Les bénéfices sont nuls, 229,000 fr. seulement pour la semaine. La fixation du dividende du premier semestre à 15 fr. pour les actions du Comptoir d'escompte a provoqué quelques offres; on a fléchi à 685. Le dividende du premier semestre de 1876 avait été de 18 fr.

On n'a pas essayé de maintenir le Crédit mobilier espagnol à 500. Les porteurs de cette valeur s'occupent exclusivement de la Compagnie transatlantique et des chemins autrichiens; ils semblent décidés à faire coter ces deux valeurs au-dessus de 500. Les actions du canal de Suez sont bien tenues, mais n'ont cependant pas pu se rapprocher du cours de 700.

Les recettes du trafic sont excellentes. La dernière décade de juillet a produit 1,070,000 fr. au lieu de 791,000 fr. en juillet, quoique le droit de péage ait subi une réduction de 0.50 c. par tonne. Les actions de la Compagnie parisienne du Gaz sont très-calmes de 1,270 à 1,280. Les recettes continuent à être excellentes. Quant aux Compagnies de Tramways, nos prévisions se réalisent. Les Tramways Nord ont reculé à 200 et la Compagnie générale française de Tramways a perdu le cours de 400 fr.

(Correspondance universelle.)

LES TERRES DU CIEL, par Camille FLAMMARION, publié par la Librairie académique DIDOT et C^{ie}.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce nouvel ouvrage, dont la première édition a été épuisée au moment même de sa mise en vente, paraît aujourd'hui sous une forme populaire et accessible à tous, en livraisons à 50 centimes.

Chaque livraison contient 32 pages de texte grand in-8^o et plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, soit à part, soit imprimées dans le texte; il en paraît une chaque semaine et l'ouvrage complet formera 20 livraisons et 600 pages.

Comme on le sait, les *Terres du Ciel* exposent ce que les derniers progrès de l'astronomie nous ont appris sur les autres mondes qui planent avec la Terre dans l'espace, et démontrent avec évidence que la planète où nous sommes n'est pas le seul globe habité, mais que la vie existe dans tout l'univers comme ici-bas. Grâce à la puissance des instruments de l'optique moderne, à la précision des méthodes d'observation, à l'analyse spectrale, on connaît plusieurs autres mondes avec une exactitude surprenante : leurs dimensions, leur poids, leur météorologie, leurs saisons, leurs climats, et même l'état de la vie et la forme probable des habitants, sont autant de problèmes résolus aujourd'hui plus ou moins complètement pour les planètes qui nous environnent. Avec l'auteur des *Terres du Ciel*, aussi, dit un savant critique, « ce n'est plus l'astronomie d'autrefois, c'est vraiment une astronomie nouvelle. Les corps célestes ne nous apparaissent plus inertes, tournant dans leurs orbites solitaires; il leur donne la vie, il les peuple, il les rattache à nous ». On est sous le charme de ces descriptions écrites dans ce style à la fois clair et élégant qui a su, depuis quinze ans déjà, mettre la science la plus positive à la portée des lecteurs les moins attentifs et les moins préparés. On peut se procurer les livraisons de cet ouvrage chez les principaux Libraires de notre ville.

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par l'*Univers illustré*. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1^{er} juillet, ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier vélin, formant un volume in-8^o, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grand succès de la littérature française ait enregistré depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentés sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure, des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui posséderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourront recevoir, comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : LES NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIÈVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine; deux volumes grand in-8^o, édition de luxe sur papier vélin. — Voir dans le numéro que l'*Univers illustré* publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indication de la prime gratuite attribuée aux abonnés de six mois.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur
Grand et magnifique Tableau intitulé :
La Généalogie d'Henri de Bourbon,
DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,
Par M. T. de la Porte.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Château d'Usson en Saintonge (Charente-inférieure). — Singulière annonce. — Épisodes de la Saint-Barthélemy: la Commune de Nantes. — L'Arbre de Judée du jardin des Plantes de Montpellier. — Monsieur, passez au premier rang. — Des Voiles en photographie. — Une Génisse trouble-fête. — La mère d'André Chénier. — Un Quiré. — Gertrude la Gardeuse de chèvres. — Les Ménis-

ques. — Le Palais Granvelle, à Besançon (Doubs). — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle. — Les Kurdes. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, à Santa-Croce (Florence). — Une rencontre dans le désert. — Servantes; Écoles d'économie domestique en Suède. — Ménétriers basques; une Aventure. — Outillage pour la réparation des livres. — Fenouillot de Falbaire, l'auteur de l'Honnête criminel. — Maisons à Beaucaire. — L'Acqua Sola, à Gênes. — Mes Jours de fête (suite). — Des Expressions de la lumière. — Toast aux instituteurs. — Les Hémérobes.

Gravures.

Le Pigeonnier de l'ancien château d'Usson. — Branche fleurie de l'Arbre de Judée au jardin des Plantes de Montpellier. — Le Quiré, outil des Indiennes de l'Amazonie. — La Gardeuse de chèvres, peinture par Lieven Goethals. — Nicolas Perrenot de Granvelle, d'après un portrait du Titien. — Le Cardinal de Granvelle, d'après un portrait du Gaetano. — La Cour du palais Granvelle, à Besançon. — Un campement Kurde dans le Diarbékir. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, par le Rossellino et Andrea Verocchio. — Ménétriers basques, composition et dessin d'Alfred Beau. — Fenouillot de Falbaire, d'après le portrait gravé par Cochin. — Sur la place du Marché, à Beaucaire. — Costumes génois: Marchande de farinata (bouillie), Génoise avec le mazzero, Porteur de

vin. — Gênes; à la promenade de l'Acqua Sola. — L'Hémérobe perle.

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!

BELLES ET BONNES MONTRES
AVEC GILTIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX:

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILTIÈRES EN TOUS GENRES

DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINE

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantagée de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 20 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
1 - 30 -	1 - 30 -	9 -	11 - 41 -
7 - 40 -	7 - 40 -		
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 45 -	9 h. 40 m. matin.	3 - 10 - soir.
12 - 30 -	12 - 30 -	7 - 59 -	11 - 20 -
6 - 15 -	6 - 15 -		

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	70 80			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710			Canal de Suez	683	5	
4 1/2 %	104 75			Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	505		
5 %	106 35			Paris. 125 fr. p.	130			Société autrichienne.	510	5	
Obligations du Trésor, 1. payé.	488 25			Crédit Mobilier	473			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			Crédit foncier d'Autriche	160			Orléans	330		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495			Charentes, 500 fr. t. p.	160			Paris-Lyon-Méditerranée	297		
1865, 4 %	505			Est	420			Est	349 75		
1869, 3 %	377 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1016 25	3 75		Nord	329 25		
1871, 3 %	370			Midi	757 50	3 75		Ouest	327 50		
1875, 4 %	495			Nord	250			Midi	334 50		
1876, 4 %	484			Orléans	1067 50	12 50		Charentes	220		
Banque de France	3080			Ouest	699			Vendée	135		
Comptoir d'escompte	652 50			Vendée, 500 fr. t. p.				Canal de Suez	536 25		
Crédit agricole, 200 f. p.	375			Compagnie parisienne du Gaz	1272 50						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375			C. gén. Transatlantique	502 50						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur vers Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 - 45 -
9 - 1 -	9 - 1 -
1 - 36 -	1 - 36 -
4 - 10 -	4 - 10 -
7 - 15 -	7 - 15 -

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Départs de Saumur vers Tours :	
8 heures 25 minutes du matin, direct-mit.	8 - 25 -
9 - 40 -	9 - 40 -
13 - 40 -	13 - 40 -
4 - 44 -	4 - 44 -
10 - 98 -	10 - 98 -

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 12 août 1877, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

A Saumur, rue Notre-Dame, n^o 15.

Consistant en deux boutiques, premier étage, cave et grenier.

Mise à prix. 1,000 fr.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (430)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

Communes de Vivy et de Saint-Martin-de-la-Place.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, que le samedi 25 août 1877, à une heure de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé, par lui ou son délégué, assisté de MM. les Maires des communes de Vivy et de Saint-Martin-de-la-Place, de deux Conseillers municipaux de chacune de ces communes, et en présence des Receveurs municipaux et des Agents du service vicinal, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais, en un seul concours, des travaux pour la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière l'Authion et d'une partie de chemin aux abords, sur le chemin vicinal ordinaire de Saint-Martin au Vieux-Vivy.

Le montant des travaux à exécuter s'élève à la somme de 28,000 francs.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la Sous-Préfecture de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n^o 1. (398)

A LOUER

DE SUITE

JOLIE MAISON AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, 11.

S'adresser à M. MAUBERT, qui l'habite. (425)

AVIS.

Par acte sous signature privée, passé à Saumur, le 31 juillet 1877, enregistré le 4 août suivant, par M. Tetrel, qui a perçu les droits, M. Aubry, marchand de chaussures, rue Saint-Jean, n^o 37, a cédé sa maison de commerce à M. Christian Schaefer, cordonnier à Saint-Florent. (428)

M. LÉPICIER

Facteur de pianos et orgues ANGERS

Est en ce moment à Saumur, hôtel Budan.

Les personnes qui désirent faire accorder leurs pianos sont priées de se faire inscrire chez M. GRASSET, libraire et marchand de musique.

On trouve à la même adresse un dépôt des PIANOS de M. LÉPICIER, qui a obtenu à l'Exposition d'Angers 10 médailles d'honneur et premiers prix. (429)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

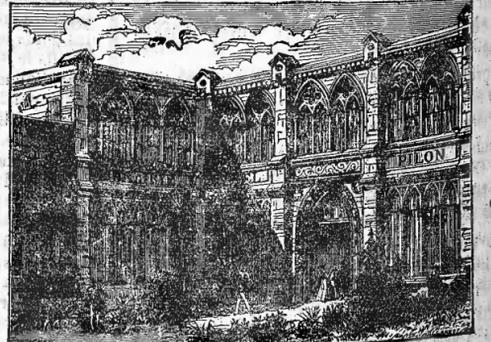
FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

GINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BERTHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moschies, soit 11 volumes grand format. Prix. 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des catalogues.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE METZ
Par Louis de Vallières

Un charmant volume in-18 carré, sur beau papier fort.

Tous les Français qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine voudront posséder ce livre, qui est un hommage rendu à notre ville-sœur qui gémit dans les fers.

Pour recevoir franco, par le retour du courrier, cet intéressant et patriotique ouvrage, il suffit d'envoyer 2 fr. 50 c. à M. Louis de VALLIÈRES, 56, rue Dombasle, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.